

62^{me} PRIORAT

JEAN-PACIFIQUE TIXIER

1615 — 1620

JEAN-BAPTISTE Tixier naquit dans la petite ville de Felletin, en Franc-Aleu, aujourd'hui dans la Marche, sur les confins de l'Auvergne. Il entra au Port-Sainte-Marie vers l'an 1595, reçut les ordres mineurs des mains de Monseigneur l'Évêque de Clermont, le 21 septembre 1596, fut ordonné sous-diacre dans la chapelle épiscopale de Billom, le 31 mai 1597, et prêtre dans l'église des Franciscains de Clermont, le 6 avril 1602¹. Au Port, il remplit successivement les fonctions de sacristain; de procureur, 17 mai 1602; de vicaire, 1603². Il était procureur, lorsque le Chapitre de 1603 le nomma vicaire³. Il remplissait encore ces fonctions lorsque le Chapitre de 1614 lui confia le priorat de la chartreuse de Villefranche⁴. Remplacé en 1615 à Villefranche par Dom Étienne Germain, le Chapitre général lui donna la direction de la chartreuse du Port-Sainte-Marie⁵, maison qu'il gouverna jusqu'en 1620. Entre les Chapitres de 1620 et de 1621, le Révérend Père le nomma prieur de la chartreuse de Bordeaux. Dom Pacifique Tixier devint enfin prieur de la

¹ Registre des ordinations du Grand Séminaire de Montferrand.

² Chartes du fonds du Port.

³ Carte du Chap. général de 1603 : « Ex procuratore Portus fit vicarius ejusdem Domus. »

⁴ Chap. de 1614 : « Ex vicario Portus fit prior Villefranchæ. »

⁵ Carte du Chapitre de 1615.

chartreuse de Toulouse. On lui confia en 1627 les délicates fonctions de visiteur de la province d'Aquitaine, qu'il conserva jusqu'à sa mort qui eut lieu le 27 octobre 1645. Son décès est relaté dans la carte du Chapitre de 1646.

Pacifique Tixier est un illustre fils du Port-Sainte-Marie, un vrai religieux. Son exemple fit entrer dans l'Ordre de saint Bruno deux de ses frères, Léon et Antoine Tixier, nés, comme lui, dans la petite ville de Felletin. Léon devint Général de l'Ordre ; il a laissé une notice intéressante, écrite en français, sur Dom Pacifique, son frère aîné. Du temps de Dom Le Masson, cette notice a été reproduite en latin par Dom Le Vasseur. Nous donnons ici une traduction abrégée, une analyse, de ce texte latin. Il paraît que le texte français n'existe plus.

Le père des trois vénérables Chartreux qui portent le nom de Tixier, habitait, vers 1570, Felletin, petite ville de la Marche, sur les limites de l'Auvergne. Ayant perdu sa femme et ses enfants, il épousa en secondes noces une jeune veuve, dont le mari avait été tué à la chasse, et qui appartenait à une des premières familles du pays. Les deux époux se faisaient remarquer par un grand esprit de foi ; de leur mariage naquit, le jour de saint Jean-Baptiste, patriarche des anachorètes, un enfant auquel on donna le nom de Jean-Baptiste. Avant sa naissance sa pieuse mère l'avait consacré à Dieu, et aussitôt qu'il eut vu le jour, elle fit vœu de lui faire porter pendant deux ans l'habit de saint François, ce qu'elle fit scrupuleusement.

Dès sa plus tendre enfance, le petit Jean-Baptiste manifesta un grand amour pour la vertu de pureté. On cite à cet égard des faits bien touchants. Vers l'âge de six ans, se trouvant un jour dans la cour de la maison, il vit à sa droite Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à sa gauche un horrible Dragon. A la vue de cette bête féroce, saisi d'effroi, l'enfant se précipite vers Jésus, en disant : Sauvez-moi ! Le divin Maître regarde alors l'enfant avec bonté, le prend doucement par la main, et aussitôt le Dragon s'évanouit. Dom Pacifique se représentait souvent cette circonstance de sa vie, et chaque

fois il répétait avec affection et reconnaissance : O mon Jésus, c'est vous qui m'avez délivré.

Un jour qu'il priait avec ferveur dans sa chambre, les bras en croix, tout à coup le ciel s'ouvre, un globe de feu descend sur sa tête, s'y repose un instant et puis remonte au ciel. Un soir, après le coucher du soleil, il rentrait à cheval ; les grandes portes de la petite ville de Felletin étant fermées, il fut obligé de se rendre à une petite porte beaucoup trop basse, à une poterne ; le cheval entrant en se précipitant, renversa avec la plus grande violence son jeune cavalier, qui n'échappa à la mort que par une protection toute particulière de la Providence.

A cette époque, les Pères Jésuites avaient un collège à Billom, petite ville de la basse Auvergne, à cinq lieues de Clermont, le jeune Tixier y fut placé pour commencer ses études. De temps en temps, les Pères conduisaient leurs enfants en promenade dans un désert, à une certaine distance de la ville. Dans ce désert, vivait un ermite d'une grande sainteté. Pendant que ses condisciples s'amusaient de droite et de gauche, le jeune Tixier s'approchait doucement, à petits pas, de la cellule de l'ermite et regardait avec la curiosité d'un enfant par la petite fenêtre de la cellule. Comme la petite fenêtre touchait la terre, l'enfant se couchait pour mieux voir et se disait à lui-même : « Que peut faire, le jour et la nuit, dans ce petit appartement ce saint homme ? » Ayant appris que bien des déserts, bien des grottes de l'Égypte et de la Thébàide, avaient été sanctifiés par de tels hommes, il s'écriait souvent : « O heureux, trois fois heureux, pieux ermites ! Que ne puis-je aborder vos antres et vos cavernes, me cacher avec vous et vivre dans la paix et le silence ! » Dès lors, il se mit à imiter, dans quelques-unes de leurs austérités, les anachorètes. Il ne porta plus de linge, coucha sur une planche, et se revêtit d'une espèce de cilice. Comme il avait une mémoire très ingrate, il priait souvent saint Nicolas, patron des écoliers, de venir à son secours : et bientôt il vit ses facultés se développer étonnamment.

Vers l'âge de douze ans, Jean-Baptiste Tixier fut obligé

de quitter le collège de Billom, les Pères Jésuites venaient d'être chassés ; il rentra alors dans sa famille, revint à Felletin. A cette époque, pour le dégoûter de l'étude et de la vie religieuse, pour l'attirer doucement dans le monde et ses plaisirs, le démon fit de nombreux efforts ; mais l'ange du jeune Tixier ne l'abandonna pas, il le sauva par des soins extraordinaires ; il lui apparaissait souvent, presque tous les jours, et l'engageait vivement à se mettre sous la protection de la Sainte Vierge, le persuadant qu'avec l'appui de cette bonne mère, il triompherait de tous ses ennemis. Cependant, notre jeune homme hésite, il temporise, il diffère de jour en jour ; pressé de nouveau par l'ange attristé, il finit enfin par se mettre résolument sous la protection de Marie. Pour terminer ses études il se rendit à Bourges, chez les Pères Jésuites. A cette époque, on conduisait les possédés dans cette ville, auprès des reliques de saint Ursin. Des prêtres les exorcisaient, récitaient sur eux des prières, invoquaient en leur faveur le grand protecteur de Bourges ; souvent ces malheureux guérissaient instantanément ; presque toujours ils étaient soulagés. De temps en temps, notre pieux élève assistait à ces cérémonies ; comme il portait toujours sur lui les reliques de quelques Saints, il essaya quelques fois de les appliquer avec confiance sur certains possédés. On entendit alors les esprits de ténèbres se plaindre amèrement, pousser des cris affreux, comme s'ils avaient été dévorés par les flammes. Pressé par la grâce, Jean-Baptiste désirait de plus en plus entrer en religion. Un jour qu'il méditait dans la chapelle des Capucins de Bourges, le Gardien l'ayant considéré attentivement, lui demanda s'il voulait visiter le monastère. Jean-Baptiste accepte avec plaisir ; le disciple de saint François l'interrogea sur le but qu'il poursuivait en faisant ses classes : « Je n'ai d'autres désirs, répondit notre jeune homme, que de faire la sainte volonté de Dieu et de travailler à sa gloire. »

Le jeune Tixier songea pendant quelque temps à prendre l'habit de saint François, mais son amour pour la plus parfaite solitude reprenait toujours le dessus. Pour obtenir les

lumières du Ciel, il pria avec ferveur et faisait prier pour lui les Clarisses de Bourges ; ses prières et celles de ces saintes filles furent enfin exaucées. Un jour, prosterné devant une image de saint Antoine, et devant une image de saint François, il demandait à Dieu dans quel Ordre il devait entrer ; tout à coup, un saint religieux lui apparait et lui dit : « Entrez chez les Chartreux. — Mais je ne les connais pas, dit notre saint jeune homme. — Allez, reprit l'apparition, visiter l'hospice de Saint-Jacques, vous y trouverez un Chartreux qui se rend au Chapitre général de son Ordre. » Quel ne fut pas l'étonnement de Jean-Baptiste, quand, dans l'hospice de Saint-Jacques, il se vit en face du religieux qui venait de lui apparaitre. Plein de joie, il retourne chez lui rempli d'un vif et ardent désir d'entrer dans l'Ordre de saint Bruno.

Peu de temps après, les Pères Jésuites furent chassés de toute la France, notre pieux élève regagne la ville de Felletin et demande bientôt à un prêtre où se trouvait la chartreuse la plus rapprochée ; comme il lui fut répondu que c'était la chartreuse du Port-Sainte-Marie, près de Pontgibaud, il se rendit immédiatement dans ce monastère et se fit inscrire au nombre des novices. Sept jours après son entrée, la veille de la fête du Saint Sacrement, il prit, avec deux autres postulants, l'habit de saint Bruno. En l'admettant si promptement, le vénérable Père Dom Richardeau s'exposait à la critique des anciens moines, car les règlements exigeaient une épreuve plus longue. Mais il n'en fut rien, toute la Communauté avait déjà reconnu dans le jeune Tixier tout ce qui annonce un grand religieux. Aussi, au lieu de se plaindre, tous les moines s'empressèrent de composer le petit mobilier du postulant. Pendant que l'un lui apporte une robe, l'autre lui donne des souliers ; celui-ci lui procure des livres, celui-là un cilice ; tous se font un plaisir de lui fournir ce dont il avait besoin. Suivant l'usage, après qu'il eut pris possession de sa cellule, Jean-Baptiste songea à changer de nom. Comme il hésitait entre ceux de François et de Pacifique, il écrivit chacun de ces noms séparément sur divers petits carrés de papier et confia au sort le soin de décider.

Trois fois il plongea la main dans l'urne, et trois fois il tira le nom de Pacifique. La volonté de Dieu lui étant alors suffisamment connue, il prit le nom de Pacifique. Le maître des novices reconnut en lui des dispositions si grandes pour la vie cartusienne, qu'il ne le visita pas plus de cinq fois pendant tout son noviciat. Sans le secours d'aucun religieux, seul, notre saint jeune homme apprit bien vite tout ce qu'il doit savoir un Chartreux : les statuts de l'Ordre, le chant, les cérémonies du chœur, etc... Dom Pacifique reçut, dans la première cellule qu'il occupa au Port, des grâces dont il ne parla jamais ; il avait un caractère heureux, il était doux, conciliant et savait faire régner la paix et la concorde autour de lui. Dans les environs de la chartreuse, deux seigneurs s'étaient juré une haine implacable, au grand scandale des habitants du pays. Par sa douceur insinuante, par ses discours empreints de la plus suave charité, Dom Pacifique amena l'un des seigneurs à faire des excuses à l'autre ; la paix fut rétablie entre eux et le pays édifié.

Quoiqu'il souffrit continuellement de la tête et de l'estomac, il accomplissait la règle cartusienne dans ses plus petits détails. Considéré par toute la Communauté comme un parfait religieux, il occupa successivement les fonctions de sacristain, de procureur, de vicaire et de prieur.

Un jeune religieux, qui désirait beaucoup le remplacer comme vicaire, tomba dans la démence. Tout le monde était vivement inquiet au sujet de son salut. Dom Pacifique rassura la Communauté, en affirmant que ce religieux ne mourrait point avant d'avoir recouvré ses facultés. Après une violente fièvre, revenu à lui-même, le malade eut quatre ou cinq jours pour se préparer à la mort, reçut les derniers sacrements dans d'excellentes dispositions et mourut de la mort des justes. A la vue des hautes perfections de Dom Pacifique, bien des personnages de Clermont manifestèrent une grande admiration. Plus tard, il en fut de même à Bordeaux et à Toulouse.

Pendant que Dom Pacifique était vicaire au Port, le Prieur des Bénédictins de Chambonnet reprit l'habit séculier

et entra à la chartreuse comme novice; quelques jours après, étant tombé malade, il fut obligé de rentrer dans sa famille, qui habitait un petit village près de Saint-Gervais; il mourut peu de temps après. Aussitôt mort, la maison de ses parents devint le théâtre de tels bruits, de telles clameurs nocturnes, que personne ne pouvait l'habiter. Un pharmacien fort courageux voulut cependant essayer d'y passer la nuit avec le frère du défunt; mais les mêmes bruits, les mêmes faits extraordinaires s'y produisirent. Le frère du défunt fut tellement effrayé qu'il se mit à pousser des cris lamentables; le pharmacien s'approche pour le secourir, mais il le trouve étouffant et mourant dans les étreintes d'une main invisible. En apprenant ce triste événement, la mère du malheureux s'évanouit, et comme elle ne reprenait pas l'usage de ses sens, on lui administra le sacrement de l'Extrême-Onction. Pendant que tout le monde était dans le trouble et les larmes, quelques personnes pieuses envoyèrent, en toute hâte, un messager à la chartreuse, pour implorer l'assistance et les prières des vénérables Pères Chartreux. Comme la bonne femme, quoiqu'à la dernière extrémité, avait été transportée à Saint-Gervais¹, Dom Amand Fabri, alors prieur de la chartreuse, envoya immédiatement dans cette ville Dom vicaire et Dom procureur; Dom vicaire était Pacifique Tixier, et Dom procureur, un religieux qui portait le nom de Dominique. Arrivés près de la malade, nos deux moines se mirent en prières. En voyant Dom Pacifique, la bonne femme le saisit par le bras, le serra fortement, lui dit quelques mots tout bas; à peine le bon Chartreux eut-il répondu que la malade fut complètement guérie. Nos deux religieux se rendirent ensuite dans le village où se trouvait la maison devenue inhabitable par les bruits effrayants qu'on y entendait, par les spectres qu'on y voyait; ils entrèrent dans cette maison et y prièrent avec ferveur. La nuit étant arrivée, ils se mirent à réciter les heures canoniales; aussitôt après, Dom Dominique se retira pour aller prendre un peu de repos;

¹ Petite ville à 12 kil. environ de la chartreuse.

seul, Dom Pacifique continua de prier avec ferveur. Bientôt des clameurs effroyables se font entendre de tous côtés, alors notre vénérable Père redouble ses prières, verse des larmes, adresse au Ciel les supplications les plus touchantes pour l'âme du défunt. Lorsque le jour fut venu, les deux bons religieux se rendirent auprès de la pauvre mère pour la consoler, et reprirent ensuite, à travers les bois et les vallées profondes de la Sioule, le chemin de leur monastère. Cependant ces bruits extraordinairement singuliers et ces spectres nombreux rendirent la maison, dont nous venons de parler, inhabitable jusqu'au 6 octobre. A cette époque, à l'occasion de la fête de saint Bruno, le frère du défunt vint au Port-Sainte-Marie, se confessa et communia ; après avoir accompli ses dévotions avec une grande piété, il aperçut, revêtu d'habits blancs, son cher défunt ; Dom Pacifique prédit alors qu'on n'entendrait plus rien, qu'on ne verrait plus rien dans la maison. Ce qui arriva en effet.

Dom Amand Fabri, accablé d'infirmités, parvenu à un âge un peu avancé, pria Dom Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre, de lui adjoindre comme assistant Dom Pacifique Tixier ; comme cet usage n'existe pas chez les Chartreux, cette faveur lui fut refusée. Amand Fabri ayant obtenu miséricorde, Dom Pacifique fut nommé prieur au Port. Il fut soumis et obéissant au vénérable vieillard, comme l'aurait été un simple novice ; de son côté, l'ancien Prieur considérait son successeur comme un saint, et lui accordait la plus grande confiance. Vers cette époque, mourut un frère que l'on avait chargé d'avoir soin du vieillard. Sachant qu'Amand Fabri priait beaucoup pour les âmes du Purgatoire, le démon essaya de l'induire en erreur. Pendant la nuit, il se rendait dans sa cellule, et imitait les gémissements des âmes du Purgatoire. Amand Fabri fut d'abord trompé, mais ayant consulté son successeur, celui-ci lui dit : « Votre bon frère n'a pas besoin de vos suffrages, il est au ciel. »

Un jour, en revenant de Matines, le bon vieillard trouva tout son petit mobilier, ses livres, ses habits, jetés çà et là dans sa cellule ; le lit, les bancs, les tables, la stalle étaient

renversés, tout était dans le plus complet désordre. Amand Fabri vit alors que Dom Pacifique était dans le vrai ; qu'il avait affaire, non à une âme du Purgatoire, mais bien au démon. Tout d'abord, il se met à prier avec ferveur, puis il ordonne, au nom du Christ, au démon de sortir de sa cellule, ce que l'esprit infernal fit aussitôt, mais en laissant dans les appartements du Chartreux une odeur infecte.

Peu de temps après, Dom Pacifique fut tellement malade que les médecins déclarèrent que sa vie était un miracle continu. Cependant ces souffrances physiques ne furent rien, paraît-il, en comparaison des peines morales que lui fit souffrir un Visiteur d'Aquitaine ; les choses allèrent si loin, qu'il fut obligé de demander sa démission et de céder à un autre le gouvernement de son monastère. Comme notre fervent religieux fuyait les honneurs et les charges, qu'il n'aimait rien tant que la solitude et les charmes de la cellule du simple religieux, ce sacrifice fut bien peu de chose pour lui ; il se réjouissait déjà de ce qu'il n'aurait plus à l'avenir qu'à s'occuper de son salut. Mais le Révérend Père en jugea autrement ; il l'envoya à Bordeaux avec quelques religieux pour fonder une nouvelle chartreuse. Monseigneur de Sourdis, cardinal-archevêque de Bordeaux, le reçut avec la plus grande cordialité ; il voyait en lui un ange. Les principaux personnages de la ville le considérèrent comme un saint. Le prélat étant gravement malade, Dom Pacifique alla le voir, le cardinal prit les mains du vénérable Père et les plaça sur sa tête, en disant : « Ils imposeront leurs mains sur les malades et ceux-ci seront guéris. »

Dom Pacifique prévoyait souvent l'avenir ; il avait prédit la mort de plusieurs de ses religieux ; il avait prédit sa nomination à Bordeaux et plusieurs événements de la vie ordinaire, notamment une maladie grave, qui le mit à deux doigts du tombeau. Un jour conversant dans l'intimité avec son frère Léon, il lui déclara qu'il était arrivé jusqu'à l'âge de quarante ans sans éprouver la moindre tentation contre la vertu de pureté ; mais, à cet âge, un moine lui ayant dit qu'il avait de nombreuses tentations contre cette vertu et qu'il

avait beaucoup de peines à s'en débarrasser, il se montra très sévère à son égard, et le blâma fortement. Depuis cette époque, Dieu voulant le rendre plus indulgent à l'égard de ses frères, permit que lui aussi eut de fortes tentations.

Dom Pacifique Tixier souffrit beaucoup pendant toute sa vie et accepta toujours ses souffrances avec un grand esprit de foi et de résignation. A la suite d'une angine qui lui avait occasionné de vives douleurs, il écrivit à son frère Léon et termina sa lettre en disant : « Que les membres ne doivent pas être délicats lorsque la tête est couronnée d'épines ; nous devons, disait-il, accomplir en nos corps ce qui manque à la Passion de Jésus-Christ, et nous devons d'autant plus faire cela que nous approchons davantage de notre fin. » Dans ses longues souffrances, il entendait, avec plaisir, parler des choses divines. A la pensée de ses péchés et des jugements de Dieu il éprouvait les plus vives craintes.

Pendant qu'il se trouvait au Chapitre général, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, sur les instances du seigneur d'Épernon, permit à la duchesse de Roquelaure, non seulement de visiter l'église, le chapitre, le réfectoire et autres pièces importantes de la chartreuse, mais encore toutes les cellules des religieux. Les officiers de la maison s'y opposèrent de toutes leurs forces, pensant bien agir en cela comme l'aurait fait Dom Pacifique lui-même. Notre vénérable Prieur approuva et l'opposition et les plaintes des officiers, c'est-à-dire, de Dom procureur, de Dom vicaire et de Dom coadjuteur. Le cardinal de Sourdis fut tellement froissé de la conduite des moines de la chartreuse de Bordeaux et de leur ténacité à maintenir leurs règles et à ne pas vouloir laisser les femmes pénétrer dans leur cloître, qu'il fit démolir un pont, construit autrefois par lui, à grands frais, pour le service de la chartreuse. Peu de temps après, le cardinal revint à de meilleurs sentiments et continua ses bienfaits aux Chartreux de Bordeaux. Dom Pacifique Tixier passa à la chartreuse de Toulouse ; il gouverna ce monastère pendant dix-huit ans (1627-1645). Là, comme au Port, comme à Bordeaux, il fut considéré par ses religieux et par tous

leurs amis comme un saint. Sa santé continua à être bien mauvaise ; au milieu de ses souffrances, il disait souvent : « O Jésus, mon Créateur et mon Sauveur, ayez pitié de votre pauvre serviteur. » Dans sa dernière maladie, il souffrit extraordinairement pendant trois semaines ; voyant sa fin prochaine, il demanda à recevoir les derniers sacrements ; arrivé à la profession de foi, il récita cette formule avec tant de piété, si distinctement, et d'une voix si ferme, qu'il semblait parler pour les autres plutôt que pour lui-même. Comment exprimer la manière dont il demanda pardon à tous ses frères et leur donna le dernier baiser de paix ? Il donna à chaque moine en particulier des conseils et des avis avec la plus grande effusion de cœur. En le voyant attendre la mort d'un œil sec, au milieu de ses frères en larmes, son médecin admirait sa grandeur d'âme.

Pour se préparer à la mort d'une manière plus parfaite, Dom Pacifique voulut passer les dernières heures de son existence dans la plus grande solitude et le plus profond silence. Pendant quelques jours, il ne prit aucune nourriture. Le dernier jour, il tint ses yeux fixés sur un crucifix ; avec l'aide du frère pharmacien, il baisait amoureusement le Christ et l'arrosait des larmes qui remplissaient ses yeux et sillonnaient ses joues ; en l'embrassant, il poussait de longs soupirs : enfin, il rendit paisiblement son âme à Dieu, au milieu de ses frères désolés, l'avant-veille de la fête des saints apôtres Simon et Jude, le 27 octobre 1645, vers onze heures du matin.

Après sa mort, ses membres ne sont pas contractés, ses yeux sont à demi-ouverts, sa figure est belle, on dirait qu'il dort paisiblement. Tout son corps plus blanc que la neige indique à tous les assistants que son âme est entrée dans la gloire. Tout le monde le pleure, les uns comme père, les autres comme ami, ceux-ci comme un bon maître, ceux-là comme un guide spirituel consommé.

Après sa sépulture, on descendit dans le caveau, où reposait son corps vénéré, pour en prendre une empreinte avec de la cire, mais ô surprise ! tout à coup son visage s'illu-

mine, paraît vivant, et tout son corps répand une odeur suave. A cette merveille toutes les personnes présentes sont saisies d'admiration et rendent grâces au Seigneur de ce qu'il glorifiait ainsi son saint par un miracle¹.

Les religieux dont les noms suivent habitèrent la chartreuse du Port pendant ce priorat : Dom Antoine de Brentanges, procureur ; D. Nicolas Moillet (Noillet), profès du Port, mort en 1616 ; frère Antoine Noon, convers, profès du Port, mort en 1617 ; frère Jean Pissener, convers, profès du Port, décédé en 1619 ; Dom Amand Fabri, ancien prieur, mort en 1620 ; Dom Jean Chanaille, profès du Port, mort en 1620.

Pour établir et maintenir les droits que les Chartreux du Port-Sainte-Marie avaient acquis par l'annexion du prieuré de Chambonnet à la chartreuse, Dom Pacifique Tixier fit extraire, et d'une manière authentique, des archives de l'abbaye de Massey, le 3 avril 1620, des copies vidimées de quatre anciennes chartes.

On lit en tête du dossier qui porte ces documents :

« Transcription abrégée, extrait et collation tirés de l'abbaye royale Saint-Martin de Massay, ordre de Saint-Benoît au diocèse de Bourges, concernant les églises de Comps et de Saint-Gervais. Patronages des églises de Chambonnet, de Saint-Gervais, de Vitrac, de Comps et autres reconnus à l'abbaye de Massay représentée aujourd'hui par la vénérable chartreuse du Port quand au prieuré du dit Chambonnet. Collation, de l'an 1620, de titres émanés des papes, archevêques et évêques, en date des années 1130-1249-1282. »

Les vidimus des quatre chartes en question furent déposés dans les archives du Port-Sainte-Marie.

La première de ces chartes est une bulle d'Innocent II adressée à l'abbé de Massey : Barthélemy, abbé de Massey, prie le Souverain Pontife de placer sous la haute protection

¹ Nous ne reproduisons pas le texte latin à cause de son étendue.

² Chartes du Port, cartes des Chapitres généraux.

du Saint-Siège tous les biens, droits et privilèges accordés à son abbaye, de rendre inviolables tout ce qui lui appartient, choses et personnes, de consacrer son droit d'asile. Tous ceux qui oseront user de violence à l'égard de ce monastère, qui porteront une main sacrilège sur ses religieux ou ses biens, seront frappés des foudres de l'Église et privés, au moment de la mort, des sacrements, fussent-ils princes ou rois.

Le second titre est du mois de juin 1249. C'est une lettre de Hugues, évêque de Clermont. Ce prélat ordonne à Guillaume de Cébazat, doyen du Chapitre cathédral, et au grand chantre de ce même Chapitre, d'examiner avec soin, mais sans recourir aux formalités bruyantes d'un procès, si le droit de patronage sur les églises de Sainte-Marie de Comps et de Saint-Genès de Combronde appartenait réellement à l'abbé de Massey.

Le troisième titre est le rapport du doyen et du grand chantre, sur ce droit de patronage, à l'Évêque de Clermont. Après avoir étudié certains documents pontificaux, examiné une lettre du prédécesseur de Hugues, s'être informés auprès du Révérendissime en Dieu G. de Cros, pris l'avis de l'official de Clermont, compulsé les titres originaux, interrogé la tradition, le doyen et le grand chantre croient devoir déclarer, en conscience, que le droit en question appartient à l'abbé de Massey ; mais ils reconnaissent en même temps que l'Évêque de Clermont a droit à une rente annuelle de cinq sols sur les revenus de l'église de Sainte-Marie de Comps et sur le sanctuaire de la bienheureuse Vierge de Clermont¹ ; de plus, il a droit sur les deux églises de Comps et de Combronde à une livre sur le cens blanc, payable au jour de la Nativité de la Sainte Vierge.

Le quatrième titre porte la nomination d'Étienne Bauche à la cure de Comps. Au mois de février 1282, l'abbé de Massey et Guillaume Rufi², prieur du monastère de Saint-

¹ Il s'agit ici de la Vierge de l'église cathédrale et non de celle du Port.

² Nous avons vu qu'en 1609 il n'y avait plus de Prieur au Pont-de-Boucheix ; la chapelle du Pont-de-Boucheix était alors une annexe du prieuré de Chambonnet.

Martin de Chambonnet, qui avaient droit de présentation à la cure de Comps, prièrent Guy, évêque de Clermont, de vouloir bien donner les pouvoirs nécessaires à Étienne Bauche pour exercer les fonctions de recteur dans l'église de Comps. L'Évêque de Clermont, considérant que Girard de Saint-Tudert? (S. Thierry?) « de sancto Tudercio », clerc de l'église de Clermont, nommé recteur de la paroisse de Comps, ne s'était pas présenté pour recevoir les ordres sacrés en temps opportun, nomma recteur de cette église son clerc, Étienne Bauche, qui gouverna cette paroisse pendant toute sa vie « salvo jure episcopali ». Cette nomination est datée du second jour de mars, fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, 1282¹.

Après avoir collationné ces différentes pièces, le notaire s'exprimait ainsi : « Collation et vidime de la présente copie a esté faite à l'original des présentes par moi Pierre Girard, notaire de la Chatellenie de Massey estant ledit original à une peau de parchemin, non cancellée sauf quelques mots², à cause qu'ils ne se peuvent clairement lire, scellée du sceau archiépiscopal, le surplus estant conforme audit original qui a esté tiré du trésor de l'abbaye royale Saint-Martin de Massey, ordre de Saint-Benoit, au diocèse dudit Bourges. Faict au chateau et maison abbatiale dudit Massey, après midi, le vendredi troisième jour d'avril, l'an mil six cents et vingt, présents temoings³. » Girard, notaire à Massey.

En 1615, Dom Tixier, pour l'utilité de sa Maison, acheta quelques terres au village de la Rossignole; d'autres, en 1519 et 1520, à Farges et à Saint-Gervais.

« Par devant Guillaume de Longchambon, notaire royal... Personnellement étably, Jean Rossignol habitant au lieu de la Rossignol, paroisse de Comps.... Il vend, cedde.... aux

¹ La fête de l'Annonciation se trouvant le 25 mars, il y a ici une faute de copiste.

² On verra que ces mots sont très nombreux, nous donnons cette copie.

³ Lay. 2, n° 75.

vénérables religieux du Port-Sainte-Marie; ad ce présent, religieuse personne Dom Anthoine de Bretanges, procureur dudit couvent », moyennant la somme de cinq cent douze livres quatre sols six deniers, les fonds et propriétés qu'il possède au village de la Rossignole... Chaque propriété est indiquée séparément. « Fait et passé dans la Chartreuse avant midy, le 11 juin 1615, en présence de Gervais Druidy recepveur de ladit. chartreuse, y résident, sousigné avec led. Dom de Bretanges¹. »

En 1619, Françoise Bernard, veuve de François Rossignol, cède à la chartreuse des bâtiments et propriétés situés à Farges. Signé Jean Mioche, cleric, Sablon².

« A tous ceux qui... » Furent présents Gervais, François et Pierre Chamelet; ils vendent aux Chartreux une grange et deux étables situées à Saint-Gervais, moyennant la somme de 550 livres tournois... « Présent et acceptant Dom Anthoine de Bretanges, procureur de la chartreuse, 14 avril 1620³. »

¹ Lay, 4, n° 455.

² Lay, 4, n° 436.

³ Lay, 6, n° 484

63^{me} PRIORAT

ANTOINE DE BRETANGES

(Premier Priorat)

1620 — 1630

ANTOINE de Bretanges appartient à une ancienne famille de l'Auvergne¹. Un Antoine de Bretanges était doyen des conseillers de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand en 1584. André de Bretanges servait sous François I^{er} en qualité de commandant de la Bourre infanterie. Dom Antoine de Bretanges était prieur de la chartreuse de Bordeaux et l'un des visiteurs des maisons des Pères Chartreux de la province d'Aquitaine. Les tombeaux de cette famille existaient dans le chœur des Jacobins de Clermont.

Antoine de Bretanges, prieur du Port, devait être le fils d'Antoine de Bretanges et d'Amable Fromenton. Alors, son père aurait été doyen du présidial de Clermont en 1584. Notre Prieur était certainement parent avec noble Gilbert de Bretanges, conseiller du roi et lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne en 1620². Bénigne Fromenton, profès du Port, mort en 1629, devait être le parent d'Amable Fromenton, mère d'Antoine de Bretanges. Quoi qu'il en soit,

¹ Bretanges porte : D'azur, à deux épées ailesées, passées en sautoir, d'argent, les pointes en haut, gardes et poignées d'or, surmontées d'une couronne de Comte. « Les puînés de cette famille ont toujours brisé d'une billette d'or, posée en bande entre les pointes des deux épées. » (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, I, 328.)

² Carmes Déchaussés, liasse 9, cote III, arch. du Puy-de-Dôme.

Antoine de Bretanges, encore jeune, quitta la maison paternelle et se rendit au Port-Sainte-Marie où il fit profession vers l'an 1594. Il était procureur le 13 janvier 1596. Lorsqu'il fut nommé prieur, il avait pendant de longues années administré le temporel de sa maison de profession. D'après la carte du Chapitre de 1621, Pacifique Tixier fut placé à la tête de la chartreuse de Bordeaux entre les Chapitres des années 1620 et 1621. Antoine de Bretanges, son successeur, fut nommé prieur du Port entre ces deux Chapitres, c'est-à-dire, dans la seconde partie de l'année 1620, ou dans la première partie de l'année 1621; il gouverna cette maison jusqu'en 1630, à cette époque il fut nommé prieur de la chartreuse de Bordeaux.

La carte du Chapitre de 1639 porte l'obit du Prieur de Villefranche; ce religieux fut remplacé par Bruno Vazeilles, prieur du Port-Sainte-Marie; Antoine de Bretanges revint alors de Bordeaux pour reprendre la direction de notre chartreuse¹. Nous devons placer cette seconde nomination au priorat du Port, entre les Chapitres des années 1638 et 1639. Antoine de Bretanges resta prieur du Port jusqu'au Chapitre de 1641².

Absous par ce Chapitre, il est remplacé par Bruno Vazeilles, prieur de Villefranche, qui avait été nommé prieur de ce monastère entre les Chapitres de 1638 et 1639, et qui fut placé de nouveau à la tête du Port-Sainte-Marie par le Chapitre de 1641. Antoine de Bretanges était prieur du Port le 4 juillet 1645³, le 12 avril 1646⁴, le 12 mai 1646⁵; un autre acte

¹ Cartes des Chap. généraux.

² Chap. de 1641: « Antonius de Bretanges per Capitulum 1641 absolvitur a Prioratu Portus Beate Marie. »

³ « Furent présents en leurs personnes Dom Antoine de Bretanges, prieur du susdit couvent, Hierosme Robin, procureur, Jacques Culhat, courrier. Fait dans le monastère de la chartreuse, le 4 juillet 1645. » Lay. 6, n° 197.

⁴ « D'Antoine de Bretanges, prieur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie. » Acte capitulaire du 12 avril 1646. Arch. du Puy-de-Dôme, fonds de l'Évêché, sac 12, cote 22.

⁵ « A (sic) ce présent et acceptant religieuse personne Dom Antoine de Bretanges, prieur, et Dom Hierosme Robin, procureur dudit couvent. Fait au couvent de la chartreuse, le 12 mai 1646. » Lay. 4, n° 156.

que nous donnons plus loin et qui est daté du 12 novembre 1647, porte Dom Julien Hazet, prieur du Port. Avec ces divers documents nous plaçons le troisième priorat de Dom Antoine de Bretanges de 1642 à 1646. Dans les manuscrits de la Grande Chartreuse, il n'est pas question de ce troisième priorat.

Ce Religieux a été prieur de notre chartreuse de 1620 à 1630, de 1639 à 1641, et de 1642 à 1646 ou 1647. Son priorat à Bordeaux s'étend de 1630 à 1639; il mourut au Port-Sainte-Marie le 6 avril 1650. Au moment de sa mort, il avait le double titre d'ancien et de coadjuteur¹. Il avait été convisiteur de la province d'Aquitaine, on lui accorda un plein monacat; nous allons voir que le Général lui confia plusieurs missions délicates.

Voici les noms de quelques-uns des moines qui chantèrent l'office divin au Port sous le premier priorat de Dom Antoine de Bretanges : Dom Jérôme Robin, procureur; Dom Archange Monthozon, vicaire; Dom Christophe Dupuy, Dom Jacques Gravier, Dom Hugues Olives, Dom Bruno Lallemand, corrier; Dom Bernard Royet, sous-sacristain; Dom Gabriel Dauril, sacristain; Dom Claude de Brion, profès du Port, mort en 1623; Dom Étienne Boisset, profès du Port, mort en 1629; Dom Bénigne Fromenton, profès du Port qui ne fut jamais promu, mort en 1629.

Sous ce priorat meurent : Louis de Molières, ancien prieur du Port, 1621; Michel Gisclard, ancien prieur du Port, 1622; Dominique Casamona, profès du Port, procureur de la chartreuse de Bordeaux, 1625².

En 1623, rencontrant de nombreuses difficultés, les Chartreux de Bonnefoy³ renoncèrent à fonder une chartreuse sur

¹ Chap. de 1650 : « Obiit D. Antonius de Bretanges professus, antiquior et coadjutor domus Portus B. Marie, alias Prior ejusdem et domus Burdigalæ et convisitator Aquitanie, habens plenum monachatum.... »

² Chartes du Port-Sainte-Marie, nécrologes des cartes des Chapitres généraux.

³ Ardèche.

la terre et seigneurie du Mezenc, près du Puy. Bruno d'Affringues, alors Général de l'Ordre, les autorisa à chercher un emplacement ailleurs. Le 28 octobre 1623, une terre fut achetée dans ce but, près de Moulins. Les Chartreux de Bonnefoy fournirent 2,389 livres, et Henri de Bourbon, prince de Condé, 5,000. Les Chartreux songèrent alors à se débarrasser de la seigneurie du Mezenc. Antoine de Bretanges, prieur du Port-Sainte-Marie, et Pierre Magnet, prieur de Bonnefoy, se rendirent au Puy pour vendre cette propriété. Par acte, reçu Mareschal, notaire au Puy, daté du 18 novembre 1624, nos deux commissaires vendirent la terre du Mezenc à Guillaume Bertrand, au prix de 12,240 livres; ils se réservèrent la haute justice des estables¹.

Le 25 mai 1628, Dom Bruno d'Affringues délégua Dom Pacifique Tixier, prieur de la chartreuse de Toulouse et visiteur de la province d'Aquitaine, Dom Antoine de Bretanges, prieur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, et Dom Pierre Magnet, prieur de Bonnefoy, pour régler définitivement la question de l'établissement des Chartreux dans le diocèse du Puy. Le 17 juin 1628, les trois commissaires prirent possession de la maison appelée Léproserie de Brives (près Le Puy), et la 161^{me} maison de l'Ordre des Chartreux était fondée².

Un édit de 1628 imposa au clergé de France de nouveaux décimes. Pour percevoir ces impôts, de nouvelles fonctions de percepteurs et de contrôleurs furent établies; il fut arrêté que ces charges seraient vendues au profit du trésor royal. Toutefois, les députés du clergé de chaque province auront le droit de garder leurs receveurs, pourvu qu'ils achètent pour eux les emplois nouveaux et qu'ils en versent le prix dans la caisse royale. Pour traiter cette grave affaire, les députés du clergé de l'Auvergne se réunirent sous la présidence de Mgr l'Évêque de Clermont, le 19 août 1628, le 19 janvier 1629, le 5 septembre 1629.

¹ G. Arzac, *Histoire de la chartreuse du Puy*, pag. 12

² *Id.*, *ibid.*, pag. 33.

Dom Antoine de Bretanges, prieur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, assista aux réunions du 19 août 1628 et du 5 septembre 1629. Pour garder ses receveurs d'impôts ecclésiastiques, il fallait au clergé de la province des sommes considérables. Elles furent fournies par les Chartreux du Port-Sainte-Marie et par les Carmes Déchaussés. Le 11 octobre 1629, l'Évêque de Clermont et les députés du clergé empruntèrent aux religieux du Port-Sainte-Marie 25,499 livr. 6 sols 8 deniers, et s'engagèrent à payer annuellement auxdits religieux la somme de 1,571 l. 17 sols 6 deniers, et cela en deux paiements égaux, l'un le 5 mars et l'autre le 5 septembre. Furent hypothéqués pour garantir le capital de cette rente : tous les biens, cens, rentes du clergé de la province, et spécialement les baronnies, terres et seigneuries de Mauzun, Beauregard, Issoire, appartenant au seigneur évêque ; les baronnies d'Aulnat, du Gressinier, appartenant au Chapitre cathédral. Se rendirent caution pour l'évêque et le clergé d'Auvergne, Étienne Carmantrand et Guillaume Senèque, conseillers du roi et receveurs des décimes. En cas de remboursement, les religieux Chartreux seront avertis un mois à l'avance ; l'argent leur sera remis ou à la chartreuse ou à Clermont, en une maison indiquée par eux. Furent présents : Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, Pierre Bonour, doyen de l'église cathédrale..... Dom Antoine de Bretanges, prieur de la chartreuse..... L'acte fut passé par de Vincembourg, notaire royal, en la maison de noble Gilbert de Bretanges, conseiller du roi et lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne¹.

En 1629, Dom Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre, charge Dom Antoine de Bretanges de faire une enquête dans la chartreuse de Bordeaux.

Dom Polycarpe de la Rivière, ancien prieur de Sainte-Croix et prieur de Bordeaux, ayant eu diverses difficultés,

¹ Archiv. du Puy-de-Dôme, fonds des Carmes Déchaussés, liasse 9, cote 3.

notamment avec l'archevêque de cette ville, Dom Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre, écrivit au moins trois lettres à Antoine de Bretanges, prieur du Port-Sainte-Marie, et à Dom François de Lingendes, prieur de Glandier : la première est datée du 24 novembre 1629, la seconde, du 26, même mois, même année, la troisième, du 18 janvier 1630. — Ces trois lettres prouvent combien le Général avait de confiance dans les lumières, le zèle et la prudence de ces deux religieux.

Voici la première de ces lettres :

« V. Père en nostre Seigneur Jésus-Christ, la paix duquel soit avec nous. L'affaire que je vous commets me touche vivement et est de grande importance ; c'est pourquoy cognoissant la capacité, fidélité et zèle de vos personnes, je vous ai élus à l'exécution. Le vénérable Dom scribe vient d'envoyer certaines instructions auquel (sic) vous donnerez toute croyance à celui qui scait et suit toutes nos intentions. Je vous recommande cette affaire et me ferez grand plaisir d'apporter toute votre industrie et esprit pour parvenir à la connaissance de la vérité, laquelle je désire qu'elle soit par vous découverte pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Ordre où buttent toutes nos actions. Je prie Dieu de vous bénir et nous par vos bonnes prières. Ce 24 novembre 1629¹. »

Dans sa lettre du 26 novembre, Dom Bruno d'Affringues s'exprimait ainsi : « J'ai déposé Dom Polycarpe du prioré de la chartreuse de Bordeaux, non pour les faits avancés contre sa personne, desquels je m'étais réservé la connaissance, mais par la seule considération de la paix et repos de la dite maison. » Dom Polycarpe était arrivé à la Grande Chartreuse, suivant les ordres du Général, pour se disculper, le 17 novembre, il avait protesté de son innocence et demandé une enquête.

« Ayant égard à la supplication du vénérable prieur et connaissant grandement appartenir à l'honneur de l'Ordre que la bonne réputation que ledit Père s'est acquis envers une infinité de personnes qui ont vu sa religieuse conversation

¹ Bibliothèque de Grenoble, manuscrit 948, tom. I, fol. 396

et lu les œuvres qu'il a données au public, ne souffre aucune tare, par la dite accusation et mauvais bruit semé contre lui par la ville de Bordeaux et ailleurs, j'ai pensé lui accorder ladite requête »..... En conséquence, il charge les deux Prieurs susdits de se rendre à Bordeaux et de procéder à une enquête. Le 18 janvier 1630, le Général écrit à ce sujet aux Prieurs du Port-Sainte-Marie et de Glandier : « J'ai vu les troubles qu'on vous a suscité au commencement de votre commission, mais votre sagesse et prudence les ont apaisés doucement.... Je vous envoie les réponses de Dom Polycarpe sur l'état de la maison..... » Il leur recommande un grand soin à la découverte de la vérité¹. L'affaire fut apaisée et terminée en 1630.

Dom Antoine de Bretanges a pris une large part dans la fondation de la chartreuse de Moulins, qui peut être considérée comme une fille, un essaim de la chartreuse de Bonnefoy.

Notre Prieur fut nommé administrateur de la future chartreuse, en négocia l'établissement avec les représentants de la ville de Moulins, et s'occupa surtout, de 1625 à 1628, des constructions de ce nouveau monastère.

Le 6 novembre 1622, la ville de Moulins accepte les conditions proposées par Dom Antoine de Bretanges et par Dom Magnet, prieur de Bonnefoy.

Après le 6 novembre, il est probable que nos deux religieux vinrent à Moulins pour remercier et cette ville et Henri de Bourbon, prince de Condé, qui mettaient un fief important à la disposition de l'Ordre des Chartreux.

On trouve aux archives départementales de l'Allier, un acte de 1623 qui exigea la présence d'Antoine de Bretanges.

Le 4 octobre 1624, les Minart, père et fils, reçoivent à Moulins, des mains d'Antoine de Bretanges, un à-compte de 100 livres pour des propriétés vendues aux Chartreux pour le monastère de Moulins.

¹ Documents communiqués par M. Vachez, avocat à Lyon, et auteur d'une Notice sur la chartreuse de Sainte-Croix, près Saint-Chamond (Loire).

Au mois de juillet 1625, notre Prieur assiste à la pose de la première pierre de la chartreuse de Moulins, à titre de Prieur du Port-Sainte-Marie et d'*Administrateur de la chartreuse de Moulins*.

Le 5 mars 1626, Antoine de Bretanges signe un acte de foi et hommage fait au duché de Bourbonnais par les Chartreux pour le fief nouvellement acquis. Cet acte est signé *f. Bretanges, prieur de la chartreuse de Moulins*. Il prend ici le titre de Prieur de la future chartreuse pour signer un acte qui demandait une qualité bien définie.

Dom Antoine de Bretanges fit exécuter les premières constructions du nouveau monastère par un nommé Pierre Poyet, de Riom, architecte, qui avait déjà fait exécuter divers travaux au Port-Sainte-Marie¹.

Ces missions délicates confiées à Dom Antoine de Bretanges prouvent que ce religieux était fort estimé à la Grande Chartreuse. Il fut nommé à Bordeaux, peu de temps après qu'il eut fait son rapport dans l'affaire Polycarpe de la Rivière, c'est-à-dire, en 1630. Il revint au Port avant 1640.

En la même année 1629, Antoine de Bretanges eut à s'occuper d'affaires assez importantes avec le curé et les habitants de la commune de Saint-Gervais.

Le 20 juin 1629, tous les vénérables Pères du Port-Sainte-Marie furent réunis capitulairement sous la présidence de Dom Antoine de Bretanges. Il s'agissait de donner leur procuration à quelques-uns d'entre eux et de les charger, au nom de la Communauté, de traiter une affaire d'intérêts avec le curé et les prêtres communalistes de Saint-Gervais. Depuis l'annexion du prieuré de Chambonnet à la chartreuse, cette maison avait des droits sur l'église et le prieuré de Saint-Gervais. Voici les noms des religieux qui paraissent dans cet acte :

¹ Archives départ. de l'Allier. Ces renseignements nous ont été communiqués par M. l'abbé Joseph Clément, aumônier du couvent de la Madeleine à Moulins.

« Dom Anthoine de Bretanges, prieur, Dom Hierosme Robin, procureur, Dom Archange Monthozon, vicaire¹, Dom Christophe Dupuy, Dom Jacques Gravier, Dom Hugues Olives, Dom Bruno Lallemand, corrier, Dom Bernard Royet, sousacristain, Dom Gabriel D'Aurel (sic), sacristain. Tous religieux profès ou demeurant à ladite chartrousse, lesquels capitulairement assemblés au son de la cloche, à la manière et au lieu accoutumé, pour délibérer des affaires dudit convent, de leur bon gré et volonté ont faict et constitué leur procureur général et spécial par ces présentes, Dom Anthoine de Bretanges, prieur, et Dom Hierosme Robin, procureur de ladite chartreuse..... »

Depuis l'annexion de 1609, le Prieur du Port-Sainte-Marie était Prieur de Chambonnet et curé primitif de Saint-Gervais; depuis cette époque, la chartreuse possédait des dîmes importantes à Saint-Gervais, elle avait des droits sur les revenus de l'église. Mais il y avait aussi des charges. Comme curé primitif de Saint-Gervais, le Prieur du Port était obligé de nourrir et payer le prédicateur de l'Avent et du Carême, de contribuer aux réparations de l'église; chaque année la chartreuse donnait 40 livres pour le prédicateur. D'autre part, les luminiers de l'église de Saint-Gervais prétendaient avoir droit à une rente de 20 livres et de deux setiers de blé sur les dîmes des religieux; de plus, ils prétendaient avoir droit de dîmer certains tènements incultes appartenant à la chartreuse. Toutes ces obligations et droits furent éteints par un acte daté du 14 octobre 1633, passé entre les Révèrends Pères Chartreux et les habitants de Saint-Gervais. La chartreuse fut dispensée de fournir un prédicateur à la ville de Saint-Gervais et de contribuer aux frais d'entretien et de réparations de l'église. Les luminiers renoncèrent à la rente de 20 livres et à toutes leurs prétentions sur les dîmes et propriétés de la chartreuse².

¹ Dom Archange Monthozon était prieur de la chartreuse de Cahors le 16 mai 1636.

² Lay. 6, n° 497.

BRUNO VAZEILLES

1630 — 1638

BRUNO Vazeilles (Vazeilhes, Vazilet, Vazellas, Brunet Vazeilles)¹ fit profession au Port-Sainte-Marie. Il était procureur dans cette maison le 4 juin 1625 et le 25 février 1627². Ce Religieux fut nommé prieur au Port en 1630, lorsque Antoine de Bretanges fut placé à la tête de la chartreuse de Bordeaux. Bruno Vazeilles gouverna notre chartreuse jusqu'en 1638. A cette époque, il fut nommé prieur de la chartreuse de Rodez, où il resta jusqu'en 1641. Le Chapitre de 1641 ayant accepté la démission d'Antoine de Bretanges comme prieur du Port, Bruno Vazeilles reprit la direction de cette maison ; il mourut prieur du Port entre les Chapitres des années 1641 et 1642³.

Les religieux dont les noms suivent vécurent au Port sous le priorat du V. P. D. Bruno : Christophe Dupuy, vicaire, Pierre Damouret, Bruno Lallemand, coadjuteur, Bernard Royet, Gabriel Dauril (Davril), secrétaire (sic)⁴, Jacques Cuilhat, Claude Bompert ; Jean Cramps, ancien, qui vécut 58

¹ Les Vazeilles, de Vazeilhes, sont très anciens à Clermont et dans les environs.

² Chartes du fonds du Port : nous avons cité celle du 25 février 1627 ; celle du 4 juin 1625 se trouve dans un dossier sur les bois de Chirmaux.

³ Chap. de 1642 : « D. Bruno Vazilet, professus et Prior domus Beate Marie, alias Prior Ruthenæ ». (Manuscrit de Londres.)

⁴ Probablement sacristain.

ans, *laudabiliter*, dans l'Ordre et mourut en 1633. Tous ces religieux étaient profès du Port. Jean Belemane, profès de Toulouse, mort au Port en 1634, avait été prieur à Vauclaire, à Glandier, à Sainte-Croix, et recteur de Rodez. Frère Antoine Achard, donné du Port, mort en 1636 ¹.

Le 16 janvier 1633, Bruno Vazeilles assiste à une réunion des principaux membres du clergé d'Auvergne, qui fut tenue « à l'Hostel Épiscopal, le vingt uniesme jour de janvier 1633, après midy ». Furent présents sous la présidence de Monseigneur Joachim Destain (sic) : « Bonour Bournet, doyen de l'église cathédrale, Jean Sarsat, abbé de Saint-Alyre, noble Charles de Rouvignat, abbé d'Esbreul, noble Louis de la Rochefoucaud, prieur seigneur de Sauxillanges, Dom Bruno Vazelhes, prieur de Sainte-Marie de la Chartreuse, noble Claude de la Farge, doyen de l'église de Saint-Cerneux de Billoh, Vénérable et discrète personne, noble Jehan de Ré, chanoine de l'église cathédrale, Guillaume Vaugeon, abbé de Saint-Genets, Balthazard Fontfroyde, chanoine des églises du Port et de Chamalières, syndic du diocèse de Clermont, tous députés du Clergé. »

Dans cette réunion l'Évêque ratifia un emprunt de 25,499 l. six sols huit deniers, fait par le clergé d'Auvergne aux Carmes Déchaussés, somme qui avait été versée dans le trésor royal pour conserver les receveurs des impôts ecclésiastiques ².

Le document qui suit montre mieux que tout ce que nous pourrions dire, que les Bénédictins de la vallée de la Sioule ne cessèrent d'être les bienfaiteurs des Chartreux, et qu'ils eurent toujours une grande confiance dans leurs prières :

« Permission d'achepter dans la terre de Montfermin de messire Charles de Rouvignac, abbé d'Esbreules (4 avril 1634).

« Nous soubsigné Charles de Rouvignac, seigneur et abbé Desbreules, et prieur du prioré de Montfermin, désirant nous

¹ Chartes du Port, nécrologes des cartes des Chap. Généraux.

² Archives du Puy-de-Dôme, fonds des Carmes Déchaussés, liasse 9, cote 3.

conserver dans l'amitié et bienveillance que nos ancêtres et prédécesseurs ont toujours témoigné au saint Ordre des Chartreux et pour nous continuer la participation à leurs prières, pénitences et œuvres pies, mais particulièrement de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, voisine et contigue audit Montfermin : exposé nous ayant esté par les vénérables religieux prieur et couvent de la dite chartreuse que pour leur utilité ils seraient en volonté d'acquiescer quelques héritages mouvant de notre censive et directe seigneurie à cause dudit Montfermin, ce qu'ils n'auraient voulu attenter sans nostre expresse licence, pour leur servir d'amortissement et à nostre subiet ils auraient faict prière d'y acquiescer si tel estait nostre bon plaisir. A quoi inclinant volontairement tant pour preuve de notre affection envers eux et pour leur laisser la memoire de nous graver dans leurs archives, que aussi pour aultres raisonnables et iustes considerations à nous cognues et par nous approuvés, avons voulu par ces présentes, voulons et entendons que sans aultre formalité plus expresse, ils puissent acquiescer dans le dit Montfermin et ses dépendances ce qu'ils iugeront leur estre utile et nécessaire pour l'adjacement de leur maison, et approuvons les acquisitions qu'ils auraient cy devant faictes comme fondées sur notre consentement. En foy de quoy avons signé, le quatriesme apvril mil six cent trente quatre. » Charles, abbé d'Esbreules¹.

C'est sous le priorat de Bruno Vazeilles que furent terminés les différends qui existaient depuis longtemps entre les Chartreux et les « luminiers et bâtisseurs » de l'église de Saint-Gervais. La paroisse de Saint-Gervais se composait des habitants de la ville franche de Saint-Gervais et des habitants des villages qui ne jouissaient pas des mêmes privilèges. De là deux administrations distinctes dans cette paroisse.

Le 14 août 1633, furent délégués par la ville et les villages de la paroisse de Saint-Gervais pour aller traiter avec les religieux du Port-Sainte-Marie : Gervais Botte, premier

¹ Lay. 4, n° 39.

consul; Antoine Barthomivat, bailli; Antoine Rochette; Michel Beneyton, bâtisseur de ladite paroisse, hors ladite ville, et Gervais Faure. Tous les délégués se rendirent au Port-Sainte-Marie, le mercredi 24 août, où un projet de conciliation fut rédigé avec les officiers de la chartreuse : A l'avenir, les Chartreux ne payeront plus annuellement 40 livres pour le prédicateur de l'Avent et du Carême; les luminiers et bâtisseurs de l'église de Saint-Gervais ne seront plus tenus de payer annuellement une rente de 20 livres, deux setiers de seigle, mais ils ne lèveront plus les dîmes sur le tènement de la Combelle, qui appartiennent à la chartreuse.

Le 28 août, le vicaire de Saint-Gervais, au prône de la messe paroissiale, invite tous les habitants de la ville franche de Saint-Gervais, de se réunir à l'issue de la messe, sur la place publique, pour entendre la lecture du projet de conciliation avec la chartreuse, et donner leur avis. Il invite ensuite tous les habitants des villages qui ne participent pas à la franchise, de se réunir « au dessous de l'arbre estant au-devant du Bolleverot de l'esglise et fort de Saint-Gervais », pour entendre aussi la lecture du susdit projet et donner leur avis. Les habitants de la ville et des villages donnèrent séparément leur consentement, approuvèrent les conventions faites avec les Chartreux et nommèrent plusieurs procureurs syndics chargés de réaliser le projet d'accord par un acte authentique. De son côté, Dom Bruno Vazeilles réunit en Chapitre ses religieux, le 15 septembre 1633, pour leur faire approuver le projet de transaction avec la paroisse de Saint-Gervais et leur faire nommer un procureur syndic.

« L'an mil six cent trente trois et le quinziesme jour du mois de septembre, en leurs personnes établys vénérables et religieuses personnes : Dom Bruno Vazelles, prieur, Dom Cristofle Dupuy, vicaire, Dom Pierre Damouret, Dom Bruno Lalement, coadjuteur, Dom Bernard Royet, Dom Gabriel Dapvril, secrétaire, Dom Jacques Cuilhat, et Dom Claude Bompard, tous religieux, profès de ladite chartreuse du Port Sainte Marye en Auvergne, capitullairement assemblés dans ledit couvent à la manière acoustumée, de leur gré et volonté,

lecture à eulx faicte du projet et minute du contract présenté par vénérable personne Dom Hierosme Robin leur procureur et syndic, et honorables hommes, maitre Gervais Bottes, Anthoine le Long, Gervais Levachier et Pierre Charvillat, consuls, l'année présente, de la ville et franchise de Saint-Gervais, maitres Pierre Archimbaud et Gervais Beneyton, batisseurs de la paroisse de Saint-Gervais, hors ladite ville, constituant leur procureur général, spécial et yrrévocable ledict Dom Hierosme Robin, leur procureur et syndic ou aultre leur pourteur et exhibiteur des présentes auquel donnent pleins pouvoirs et puissance de contracter, consentir et accorder ledit contract tout ainsi et de mesmes qu'il est transcript avec toutes les clauses, formalités et prérogatives, circonstances, dépendances y nécessaires et à l'entretienement des conventions contenues obliger les biens dudit couvent et généralement d'avoir agréable tout ce que dessus par ledit sieur Robin sera faict avec pouvoir de substituer tel aultre procureur que bon lui semblera pour occuper s'il est nécessaire devant tout juge qu'il appartiendra..... Faict et passé en présence de Jehan Pouillet, Masson trancillant; en ladicte maison et couvent du Port-Sainte-Marye et Jean Boucher, jardinier de ladicte maison qui n'a seu signer. Ledit Pouillet soubsigné avec les sieurs contractants. Et signé F. Bruno Vazelles prieur susdit. F. Cristofle Dupuy vicaire, F. Damouret, F. Bruno Lalement, coadjuteur, F. Bernard Royet, F. Dapvril, F. J. Cuilhat, F. Cl. Bompard, et Pouillet, plus bas y a escript octroye de Riom pour le roy, et signé Maigne not. royal. et controlé ledit jour ¹. »

Enfin le 14 octobre 1633, les divers procureurs syndics se trouvèrent réunis, après midi, chez Barthomivat, notaire royal à Saint-Gervais; l'acte de transaction entre la paroisse de Saint-Gervais et la chartreuse, fut rédigé par deux notaires et signé par les parties et divers témoins : « Présents maitre François Rouchon, Anthoine du Fraisse du dit lieu de Saint-Gervais, soubssignés avec ledit sieur, Dom Robin procureur et

¹ Lay. 6, n° 197.

sindic, Botte et Archimbaut, à l'original, et les autres contractants ont déclaré ne savoir signer¹... » Barthomivat not. roy.

On lit au dos de cette pièce :

« Transaction entre la chartreuse et les habitants de Saint-Gervais, par laquelle la pension de 40 l. faite par la chartreuse pour un prédicateur à Saint-Gervais et celle de 20 l. due par la lumineire à la chartreuse et le droit de deux septiers de grains que ledit lumineire prétendoit sur les dixmes de la chartreuse sont amortis et éteints. Et le dixme de certaines terres, appelées des Combelles, incultes, appartenant à la dite lumineire, est remis à la chartreuse, du 14 octobre 1633, et la chartreuse déchargée de toute contribution à la réparation de l'église². »

Vers l'an 1636, les religieux du Port-Sainte-Marie eurent à soutenir un procès contre frère Jacques Gyrot, commandeur de la Tourette, au sujet de leur moulin des Fontêtes (près Davayat). Il existe dans les archives du Port « un factum » imprimé, qui fait connaître assez longuement les causes de ce procès et les preuves diverses qui établissent les droits de la chartreuse, nous en donnons les extraits suivants :

« Factum pour les Chartreux du Port Sainte Marie en Auvergne inthimez contre frère Jacques Gyrot de l'Ordre de Saint-Jean de Hierusalem, commandeur de la Tourrette, appellant de la sentence rendue par le seneschal d'Auvergne ou son lieutenant à Riom, et présidiaux dudit lieu, le 15 mars 1636, et Annet Mathieu, consul dudit lieu de la Tourrette, Michel Marmoitton et consors particuliers habitants dudit lieu intervenants.

« Les religieux inthimez sont seigneurs d'un moulin appelé des Fonteytes, autrement de Rabanesse, provenu de la maison d'Aleigre par eschange, pour l'usage duquel ils sont en possession immémoriale de prendre l'eau d'un ruisseau qui fluë de deux lieues audessus du lieu de la Tourrette, et se va rendre dans une escluze à eux appartenante, et située au de-

¹ Lay. 6, n° 197.

² Ibidem.

vant dudit moulin. Depuis cinq ans ou environ frère Jacques Gyrot, commandeur et seigneur en partie de la Tourrette, s'est avisé de les troubler en cette possession et de divertir entièrement l'eau dudit ruisseau dans des prez qu'il a audessous d'iceluy sous feinte de les vouloir arrouser; et de ces prez, il envoie la dite eau dans un estang qu'il a fait construire exprez pour la recevoir, duquel estang elle descend au lieu de Barbenate, d'où il est tout impossible qu'elle retourne au moulin pour le faire mouldre, y ayant une distance de l'un à l'autre de plus de 400 pas en montant, tellement qu'ils en demeurent frustrés et leur moulin oisif pour la plus part du temps.....

« Concluent les inthimez (les Chartreux) à ce qu'il a esté bien jugé, mal appelé et que la sentence sortira son effet avec despens de la cause d'appel... ».... M. Hillerin rapporteur¹.

Les paysans des environs de la chartreuse étaient sensibles aux bienfaits de nos religieux, et souvent se montraient reconnaissants. Le 15 mars 1636, François Taschet, laboureur, habitant au village de Couray, donne à la chartreuse une terre située dans le mas de la Rossignole, et cela pour témoigner sa reconnaissance aux moines du Port.

« Lequel (François Taschet) de son bon gré... s'est desparty et se despart par ces présentes au profit des vénérables religieux, prieur et convent de la chartreuse, ad ce présent vénérable et religieuse personne Dom Bruno Vazelhes, prieur dudit convent, d'un cassel de terre situé dans le mas de la Rossignol. Présents honorable Gervais Druidy, greffier dudit scel. Fait à la chartreuse, quinzième jour de mars mil six cent trente six. Druidy Magne. F. Bruno Vazelles (sic) prieur susdit². »

Le 3 mars 1636, Dom Jérôme Robin, procureur de la chartreuse du Port, reçut une lettre d'un nommé Paugnon, lui annonçant l'arrivée d'un paquet de lettres envoyé par An-

¹ Lay. 6, n° 202. On trouve dans le dossier concernant ce procès un plan des lieux tracé avec une pointe ou avec une épingle.

² Lay. 4, n° 156.

toine de Bretanges, prieur de la chartreuse de Bordeaux, ancien prieur du Port¹ :

« Monsieur,

« Je vous dirais qu'il me fust rendu le jour de hiers un paquet de lectres venant de la part de mon très honoré et Révérend Père Dom^e Prieur de Bordeaux, notre convisiteur dans lequel j'ay trouvé..... Votre très humble et obeisans serviteur, Paugnon. »

Au dos : « Mon honoré et vénérable Père Dom Robin, Dom Procureur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie². »

Le 16 janvier 1632, Dom Jérôme Robin achète une rente de 200 l. à Gervais Druidy, résidant à Comps, et à Paul Druidy, demeurant à Relier, paroisse de Charensat, seigneur en partie d'Aucheix, paroisse de Charensat. Fait à la chartreuse, en présence d'honorables hommes Gabriel de Mazières (paroisse de Charensat), greffier de Groslières (paroisse de Charensat), et maître Jean Lardy³.

« Pardevant Anthoine Charvillat... not. à Riom. Personnellement estably, Guillaume Leyri, habitant du village de Farges, et Dom Hyerosme Robin, procureur de la chartreuse. » Guillaume Leyri vend aux religieux du Port-Sainte-Marie, pour le prix de soixante livres tournois, un pré situé dans les appartenances de Létreille au terroir de la Prade du Vert, contenant environ deux journaux. Fait à Riom, étude du notaire, le 27 mai 1633⁴.

¹ Nous n'avons trouvé aucune de ces lettres dans le fonds du Port.

² Lay. 6, n° 202.

³ Lay. 4, n° 43.

⁴ Lay. 5, n° 173.

65^{me} PRIORAT

ANTOINE DE BRETANGES

(*Second Priorat*)

1638 — 1641

Qn établit par les cartes des Chapitres généraux qu'Antoine de Bretanges, prieur de la chartreuse de Bordeaux depuis 1630, revint prendre la direction du Port-Sainte-Marie entre les Chapitres des années 1638 et 1639. Le Chapitre de 1641 accepta sa démission¹. Son second priorat au Port s'étend donc de la seconde partie de l'année 1638, ou de la première partie de l'année 1639, au mois d'avril 1641, c'est-à-dire, à l'époque de la tenue du Chapitre de 1641.

Dom Polycarpe de la Rivière a écrit divers ouvrages assez rares aujourd'hui. Il avait été prieur de Bonpas, et c'est là qu'il composa l'histoire des Évêchés de France, histoire qui n'a pas été publiée et dont le manuscrit s'est perdu. Après avoir été finalement prieur de Bordeaux, Dom Polycarpe s'était retiré dans la chartreuse de Moulins où il ne resta que fort peu de temps. Envoyé aux bains du Mont-Dore, il disparut sans qu'on n'ait jamais pu avoir de ses nouvelles, malgré les recherches nombreuses qui furent faites par les Prieurs de Moulins et du Port-Sainte-Marie. Fut-il victime

¹ Chap. de 1641 : « D. Antonius de Bretanges per Capitulum 1641 absolvitur a Prioratu Portus Beate Marie. »

d'un attentat ou d'un accident quelconque ? Quitta-t-il l'Ordre des Chartreux, comme l'ont insinué quelques auteurs..... ?

Voici deux lettres qui dans cette circonstance malheureuse furent adressées par le Général de l'Ordre à Antoine de Bretanges :

« Au V. P. Pr du Port.

« R. P. J'avais donné charge au V. P. D. P. de Moulins de vous écrire de scavoir des nouvelles du V. P. D. Polycarpe qui estoit allé à des eaux du Mont-Dore, et comme nous n'en avons point de nouvelles, j'ay craint qu'il ne luy soit survenu quelque accident. J'ay toujours plus présumé de votre charité et obédience et en ce qui vous seroit recommandé de notre part ; faites donc paroistre que je ne me suis point mespris vous informant dudit Père, en sorte qu'en puissions avoir des nouvelles.

« Dieu soit etc...¹ »

Chartreuse, 5 août 1639.

f. Juste, prieur de Chartreuse.

« Au V. P. D. Pr du Port.

« V. P. Vous avez sceu comme nous sommes en peine ce qui peut estre arrivé au R. P. D. Polycarpe a qui avions donné l'ordre d'aller aux bains du Mont Dor ; et n'en ayant point entendu de nouvelles, je crains qu'il ne lui soit arrivé quelque inconvenient, et partant vous chargerez l'un de vos officiers qui se pourra dextrement informer s'il ne pourra point entendre quelques nouvelles, et même pourroit aller jusque *dans le quartier où demeure maître Pierre Poyer architecte qui a travaillé à Mollins et autrefois chez vous*, où peut estre ledit V. P. se pourroit estre retiré, attendant la commodité des dits bains ou pour quelque autre raison ; et s'il le rencontre le pourroit doucement l'inviter de s'en retourner avec lui, sans aucunement l'esfaroucher. J'attends

¹ Bibliothèque de Grenoble, manuscrit 948, tom. II, fol. 41.

cela de votre charité et saint zèle que vous avez au bien et à l'honneur de l'Ordre.

« Dieu soit etc...¹ »

f. Juste, prieur de Chartreuse.

8 janvier 1640.

En 1640, la dame de Chazeron possédait le four banal de Chatelguyon. Les Chartreux du Port avaient droit à une rente annuelle sur ce four. Comme les fermiers de ladite dame ne payaient plus ce qu'ils devaient annuellement à la chartreuse depuis 1634, Antoine de Bretanges fut obligé de faire condamner et la dame et ses fermiers par le présidial de Riom. On lit sur la charte portant ce jugement :

« Du 28 avril 1640.

« Jugement présidial et en dernier ressort, en la ville de Riom, rendu contre Madame de Chazeron et les fermiers de son four banal de Chatelguyon, pour les arrérages de 20 livres, des années 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639 et 1640 et devant servir pour l'avenir, au profit de M^{rs} les vénérables religieux de la chartreuse d'Auvergne. »

Le 17 mai 1640, le Prieur de la Grande Chartreuse, à la demande de Dom Antoine de Bretanges, prieur du Port-Sainte-Marie, accorda des lettres d'affiliation à demoiselle Amable de Bretanges, veuve de feu noble Gilbert de Terrasse de Clermont. Cette dame était assurément la parente du Prieur du Port-Sainte-Marie.

Voici ce document qui nous a été communiqué par M. le comte de Bonnevie de Pognat :

« Frère Léon, Prieur de la Grande Chartreuse et ministre Général de l'Ordre des Chartreux et les diffiniteurs du Chapitre général, à damoiselle Amable de Bretanges, vesve de feu noble Gilbert de Terrasse de la ville de Clermont en Auvergne, salut :

¹ Bibliothèque de Grenoble, manuscrit 948, fol. 27.

« Encore que la charité commune et chrestienne nous invite de faire prier pour un chacun, néant moins l'ordre de ceste mesme charité nous oblige plus étroicteman de prier pour ceux lesquelz nous cognoissons avoir une particulière affection pour nostre dit Ordre. A ces causes estant bien et deument informez et asseurez de votre singulière piété et dévotion envers icelluy et particulièrement envers la maison du Port de Sainte-Marie, Nous, à la supplication et instance de nostre très-cher et très-aymé confrère, le V. P. D. Anthoine Bretanges, Prieur de lad. chartreuse, vous avons donné, concedé, octroyé, et par ces presentes vous donnons, concedons, octroyons, tant durant vostre vie qu'apres vostre trépas, plaine et entiere participation en tous les exercices quy se font et se feront par les personnes de nostre Ordre adioutant, de très speciale que quand votre decces, que Dieu par sa bonté veuille faire heureux, sera dénoncé à nostre Chapitre, votre ame y sera particulièrement recommandé, et là seront enjointes messes et autres prières, suffrages pour le repos d'icelle, ainsy que nous avons accoustumé de faire pour nos plus particuliers amis et bien facteurs, vous exhortant de vivre en telle charité et amour de Dieu et du prochain que vous puissiez enfin cullir le fruit et merrite de la présente concession.

« Donné en chartreuse, le dix sept^{me} may mil six cent quarante, soubs le scel autentique dudict Chappitre¹. »

Vers cette époque, la même faveur fut accordée à un autre illustre personnage né dans les environs de notre chartreuse du Port, et qui eut avec nos Pères et avec l'Ordre des Chartreux des relations particulières. Nous voulons parler de Jacques de Sirmond, célèbre Jésuite né à Riom, et qui devint

¹ Léon Tixier n'ayant été nommé prieur de Chartreuse et Général de l'Ordre que le 20 juillet 1643, la date vraie de cette pièce ne doit pas être 1640. Elle nous a été communiquée par le père de M. le comte de Bonnevie de Pognat ; jusqu'à sa mort, cet homme de bien, cet excellent ami de tous les chercheurs, s'est occupé avec zèle et empressement de recueillir partout, jusque chez les chiffonniers, tous les papiers et documents qui pouvaient présenter quelque intérêt pour l'histoire de l'Auvergne ; il nous a donné tout ce qu'il a pu trouver sur le Port-Sainte-Marie.

plus tard confesseur du roi. Il existe au British Museum de Londres deux lettres concernant les Chartreux et Jacques de Sirmond. L'une est une réponse faite à un Chartreux, probablement au Général de l'Ordre ; elle est datée du 4 avril 1634. Dans un style élégant et facile, le savant Jésuite répond en latin aux questions qui lui avaient été adressées au sujet de quelques particularités de la vie de saint Bruno et au sujet de la date de fondation de la Grande Chartreuse. La seconde est une lettre de remerciement écrite par Dom Juste Perrot, Général de l'Ordre des Chartreux, et adressée au P. de Sirmond sous la date du 5 novembre 1639. Elle porte en outre communication d'un diplôme d'affiliation à l'Ordre de saint Bruno, et il s'agit ici d'une affiliation toute particulière, à laquelle est jointe encore la concession d'un anniversaire perpétuel dans toutes les maisons de l'Ordre. Cette précieuse faveur accordée au P. de Sirmond honore également et celui qui l'a faite et celui qui l'a reçue ; elle prouve en effet combien étaient appréciées les lumières du savant Jésuite et avec quel soin, d'autre part, le Général des Chartreux cherchait à éclaircir tous les points encore obscurs de l'histoire de son Ordre¹.

¹ Addition. Mss latins British Museum.

66^{me} PRIORAT

BRUNO VAZEILLES

(*Second Priorat*)

1641 — 1642

ANTOINE de Bretanges fut absous par le Chapitre de 1641¹. La carte du Chapitre de 1642 porte le décès de Bruno Vazeilles, prieur du Port, alias de Rodez². Le second priorat de Dom Bruno ne dura pas un an. Pendant ce priorat si court, les religieux du Port firent quelques échanges de propriétés avec les Daubaspeyras et Jean Bail. Il existe dans le fonds du Port deux dossiers concernant ces échanges³.

En 1642, Gervais Druidy et Antoine Bourdet étaient procureur et greffier de la justice de la chartreuse⁴.

¹ Chap. de 1641 : « D. Antonius de Bretanges per Capitulum 1641 absolvitur a Prioratu Portus Beate Marie. »

² Chap. de 1642 : « Obiit D. Bruno Vazelles, professus et Prior domus Portus Beate Marie, alias Prior domus Ruthenæ. »

³ Lay 4, n° 31.

⁴ Lay. 4, n° 456.

67^{me} PRIORAT

ANTOINE DE BRETANGES

(Troisième Priorat)

1642 — 1646

LORSQUE nous avons parlé du premier priorat d'Antoine de Bretanges, nous avons établi qu'il avait été nommé trois fois prieur au Port, et que son troisième priorat avait duré quatre ou cinq ans (1642-1646).

Voici une notice sur un religieux qui vécut au Port sous ce priorat :

Sévère de Trafaligionibus naquit à Naples ; il prit l'habit de saint Bruno dans la chartreuse de cette ville en 1636, habita, comme hôte au Port-Sainte-Marie, sous le troisième priorat d'Antoine de Bretanges, mourut en 1643 et fut inhumé dans le cimetière de notre chartreuse.

Ce religieux composa au Port, et sans doute dans le monastère où il se trouvait avant de venir au Port, de nombreux ouvrages dont voici les titres : 1^o une petite Somme sur certains cas de conscience ; 2^o des notices sur les hommes illustres de l'Ordre ; 3^o des notices sur tous les Prieurs des chartreuses de Montrieux, de Saint-Martin de Naples ; 4^o des biographies sur les Révérends Pères Dom Bernard Sydgrave, Dom Jean Ange de Spenis ; 5^o une notice sur la fondation de la chartreuse de Rome, et une table chronologique de tous les Prieurs de cette chartreuse.

Que sont devenus les manuscrits précieux de ce moine

napolitain, dont les cendres reposent au Port-Sainte-Marie ? Nous l'ignorons. Toutefois, avant de mourir, D. Sévère avait envoyé tous ses manuscrits à la chartreuse de Naples où il avait fait profession. Après sa mort, on lui accorda une messe *de Beata* dans tout l'Ordre.

Le décès de ce Chartreux distingué est inscrit dans la carte du Chapitre de 1643¹.

Sous ce priorat se sanctifièrent au Port avec Antoine de Bretanges les religieux dont les noms suivent : Bruno Lalemant, vicaire ; Jérôme Robin, procureur ; Jacques Culhat, corrier ; Pierre Damouret, Bernard Royet, Gabriel Dauril, Hugues Guilhon, sacristain ; Antoine Brun, Pacifique Civatte, Joseph Faure, Michel Marc², Bruno Vazeilles, profès et ancien prieur du Port, alias prieur de Rodez, mort en 1642 ; Sévère de Trafaglioniibus, mort en 1643 ; Hilarion Reynaud, profès du Port, mort en 1643 ; frère Jacques Bellon, donné du Port, mort en 1644 ; François Escot, profès du Port, jamais promu aux ordres sacrés « *nunquam promotus* », mort en 1646 ; frère Robert Laureton, donné du Port, mort en 1646 ; D. Jean Pacifique Tixier n'habita pas au Port sous ce priorat, mais ce profès du Port mourut prieur de Toulouse en 1646³.

Nous avons déjà remarqué que si les Chartreux du Port avaient autour d'eux de nombreux amis, ils rencontraient aussi bien souvent des voisins qui cherchaient à leur nuire, ou qui du moins, dans l'intérêt de leurs propres affaires, ne craignaient pas de léser les droits de la chartreuse. De là, des difficultés et des procès, comme nous allons en mentionner encore sous le troisième priorat d'Antoine de Bretanges.

Déjà en 1643, quelques paysans voyaient avec peine que les domaines seigneuriaux des Chartreux payaient peu d'im-

¹ 1643 : « D. Severus de Trafaglioniibus, professus domus Neapolis, hospes in domo Portus Beate Marie, habens missam. »

² Chartes du fonds du Port.

³ Nécrologes des cartes des Chapitres généraux.

pôts. Martin Soulefour et Guillaume Gilbert, consuls de la paroisse de Chapdes en 1643, imposèrent, dans la répartition des impôts qu'ils firent, le petit domaine de Triolet appartenant à la chartreuse. Le procureur de cette maison, Dom Jérôme Robin, protesta énergiquement, disant « que les religieux du Port possèdent ce petit domaine d'ancienneté, et dès la fondation de la chartreuse, que ce domaine est pauvre, petit, situé dans un pays montueux, ingrat, que les métayers se retireront et abandonneront ladite mēterie, à cause de la surcharge des tailles ; lesquelles, de plus, les susdits consuls et assemblées départent abusivement contre la justice, exemptant et déchargeant ceux que bon leur semble et des personnes mêmes incapables d'exemption, par abus, notamment en plusieurs grandes mēteries étant dans ladite paroisse et de plus grand rapport, sans comparaison en toutes choses que ladite mēterie de Triolle, située en un mauvais pays. Lesdits sieurs remontreront et articuleront et feront apparoir en temps et lieu... la teneur des ordonnances et réglemens royaux...¹ » Dom Jérôme Robin déclare que les consuls seront poursuivis comme d'abus. Cette déclaration fut faite devant Magne, notaire royal, le 23 juin 1643.

En 1645, Antoine de Bretanges, comme prieur de Chambonnet et curé primitif de Saint-Gervais, eut à soutenir un procès contre le vicaire perpétuel de Saint-Gervais, qui, à cette époque, portait le nom de Beneyton. Le 14 juillet 1645, Dom de Bretanges signa un contrat de conciliation avec lui. Dans l'acte de transaction est rapporté un jugement de l'official de Clermont, condamnant les Chartreux à payer annuellement au vicaire perpétuel de Saint-Gervais, une portion congrue de 300 livres, et cela parce que les Chartreux étaient décimateurs de la paroisse de Saint-Gervais. En jugeant ainsi, l'official de Clermont croyait que les moines du Port étaient les seuls décimateurs de la paroisse de Saint-Gervais, mais les religieux établirent d'une manière péremptoire qu'ils ne possédaient qu'une partie des dimes de cette paroisse, et

¹ Lay. 1, n° 43.

amenèrent le vicaire perpétuel de Saint-Gervais à consentir à un contrat de conciliation, en vertu duquel ils ne seront plus tenus qu'à payer annuellement une rente de 150 livres; les autres codécimateurs compléteront la portion congrue du curé qui doit être de 300 livres. Voici l'acte de conciliation et l'acte capitulaire portant l'approbation de tous les religieux du Port :

« Furent présents en leurs personnes Dom Anthoine de Bretanges, prieur du susdit couvent et monastère, Hierosme Robin, procureur, et Jacques Culhat, courrier de la chartreuse, tant pour eux que pour les autres religieux d'icelle d'une part, et maître Grégoire Beneyton, docteur en théologie, prestre et curé de Saint-Gervais, d'autre part. Les dites parties présentes et acceptantes de leur bon gré ont du susdit procès et différend transigé comme s'ensuit : Scavoir que moyennant la somme de cent cinquantes livres en deniers de pension congrue que lesdits Révérends Pères, prieur et religieux de la susd. chartreuze ont promis payer audit Beneyton et à ses successeurs, curés de Saint-Gervais chacun an à perpétuel à chascune feste de Noël..... Le curé de Saint-Gervais reconnaît que cette somme de 150 l. est suffisante, et qu'il y avait eu erreur en la sentence de l'official de condamner les dits religieux seuls comme prétendus curés primitifs à payer la pension entière de 300 l. Faict dans ledit monastère de la chartreuse, après midy. Présents : honorable homme Blaize Barthomivat, bally de Saint-Gervais, Bertrand Beneyton appotiquaire audit lieu, sousignés avec les parties, le quatorziesme juillet mil six cent quarante cinq. Bretanges, prieur susd. Hierosme Robin, procur. Culhat, courrier. Beneyton, curé. Barthomyvat.

« Expédié aux religieux par les notaires sousignés. Maigne-Beneyton, not. royaux¹. »

Quoique Dom Antoine de Bretanges fut absent, les religieux du Port se réunirent en Chapitre et approuvèrent le présent contrat le 17 juillet 1645.

¹ Lay. 6, n° 197.

« Personnellement establys vénérables et religieuses personnes : Doms Bruno Lalement, vicaire, Pierre Damouret, Bernard Royet, Gabriel d'Auril, Hugues Guilhon, sacristain, Anthoine Brun, Pacifique Civatte et Joseph Faure, tous religieux profès de la chartreuse du Port-Sainte-Marie, en ce pays d'Auvergne, et faisant le corps du couvent d'icelle, lesquels capitulairement assemblés à la manière accoustumée pour délibérer des affaires dudit couvent, ayant entendu de mot à mot la lecture du contract de transaction passé et consenty de la part par les vénérables Pères, prieur, procureur et courrier de lad. chartreuse avec maitre Grégoire Beneyton, docteur en théologie et curé de Saint-Gervais, le quatorziesme du présent moys, par maitre Michel Beneyton et Jean Maigne, notaires royaux pour raison de la pension congrue prétendue par ledit prieur curé pour ce qui regarde ladite chartreuse à cause des dixmes qu'il possède dans ladite paroisse de Saint-Gervais, de leur bon gré et volonté ont approuvé et ratifié, approuvent et ratifient ledit contract de transaction dudit jour quatorziesme de ce moys, en tous ses points, circonstances, obligations et consentements portez par ledit contract, comme ayant esté passé et consenty de l'advis et consentement desdits Pères ratifians et voulant et accordent que ladite transaction sorte son plein et entier effet en tous ses points promettent ne venir au contraire de présent ny pour l'advenir ledit contract subsistant ainsy qu'il a esté accordé par lesdites parties. Car ainsy est promis et juré et attendu....

« Faict et passé à ladite chartreuse en présence de François Dennyde et Blaize de Longchambon, demeurant en lad. chartreuse soubsignés avec lesdites parties ratifiantes, le dix septiesme jour du moys de juillet mil six cent quarante cinq¹. »

Le 12 avril 1646, les religieux du Port se réunissent en Chapitre, et par acte capitulaire autorisent Jérôme Robin, leur procureur, de retirer des mains de noble Étienne Car-

¹ Lay. 6, n° 197.

mantrand la somme de 24,000 livres. Voici l'abrégé de cet acte capitulaire :

« Furent présents en leurs personnes vénérables religieux prieurs, Dom Anthoine Bretanges, prieur de la chartreuse du Port Sainte Marie..., etc., tous religieux profès ou principaux officiers de ladite chartreuse et faisant le corps dudit couvent d'ycelle lesquels capitulairement assemblés..... ont constitué... Vénérable Père Dom Hyerosme Robin procureur de ladite chartreuse, pour comparoir et leurs personnes représenter pardevant tous juges et personnes publiques de ce royaume et en leur nom retirer des mains de noble Estienne Carmantrand, conseiller, secrétaire du Roy, en la chancellerie de France, recepveur alternatif du diocèse de Clermont, la somme de vingt quatre mille livres..... Presents Symon Mosnier, mareschal du lieu de Bouscheix, paroisse de Comps, qui n'a su signer de ce sommé et d'honorable homme Anthoine Chapeaux, bourgeois de la ville de Clermont travaillant à la fontaine de ladite chartreuse qui a signé avec lesdits constituants, le douziesme jour d'apvril, mil six cent quarante six, environ midy. Octroyé sous le scel royal; contrôlé, Chopart Banier¹. »

A la date de 1643, nous devons signaler un fait concernant les rapports des Chartreux et de l'Auvergne :

En 1084, l'abbaye de la Chaise-Dieu possédait divers prieurés dans les environs de la Grande Chartreuse, notamment celui de Miribel. En 1643, le prieuré de Saint-Maurice de Miribel dépendait encore de la fameuse abbaye de l'Auvergne, mais à cette époque il fut réuni au monastère de Saint-Bruno. D'après des renseignements pris aux archives de l'église de Miribel, le prieuré de Saint-Maurice de Miribel existait en 1084. — Mgr Allemand, évêque et

¹ Sur cette pièce se trouve le sceau du Port-Sainte-Marie. Sceau sans intérêt, portant un M entrelacé d'un A, surmonté d'une croix, le tout environné de gloires, autour on lit en exergue : « Cartusia Portus Beatæ Mariæ. » Arch. du Puy-de-Dôme. Fonds de l'Évêché. sac 12, cote 22.

prince de Grenoble, le visita les 11 et 12 août 1493. Il fut reçu par Pierre de Martello, curé du lieu, et par Antoine Cathon, simple religieux. A cette époque, le prieur était Aymard de Gomino. Il devait y avoir pour le service de la paroisse un curé, un prieur et deux religieux ; mais il manquait alors un religieux. On ne disait les heures canoniales que les jours de fêtes. Ce monastère dépendait de la Chaise-Dieu. Le curé était obligé de dire quatre messes par semaine. La même obligation était imposée au Prieur. En cas de vacance, le Prieur présentait à la cure, percevait les dîmes de la paroisse ; le curé était son commensal « est mansalis » ; les revenus du Prieur étaient estimés à cent ducats ; ceux du curé à vingt florins. Il y avait alors dans la paroisse de Saint-Maurice de Miribel 160 maisons. D'après plusieurs visites pastorales de Mgr Le Camus, ce prieuré fut annexé à la Grande Chartreuse.

Vers l'an 1643, les Chartreux ayant acheté la baronnie de Miribel de François de Galle, étaient seigneurs du lieu, ils y recevaient des dîmes valant 1,000 livres, nommaient à la cure et à la sacristie¹.

Le 20 juillet 1643, Dom Léon Tixier, frère de Dom Pacifique, prieur du Port-Sainte-Marie, fut élu Général de son Ordre. Dans la salle du Chapitre de la Grande Chartreuse, on lit au-dessus de la fresque qui le représente : Arvernus. Ce religieux naquit à Felletin, petite ville qui se trouvait dans une région appelée « Franc-Alleu ». Cette région était généralement alors considérée comme faisant partie de l'Auvergne². Voilà pourquoi Dom Léon Tixier a été compté par les Chartreux au nombre des Généraux Auvergnats. C'est à ce titre que nous donnons ici quelques renseignements sur le frère de Pacifique Tixier, prieur du Port-Sainte-Marie. Le premier novembre 1600, sous le généralat de Dom Bruno

¹ Renseignements à nous communiqués par M. Martin, ancien curé de Miribel.

² A. Tardieu.

d'Affringues, Léon Tixier fit profession à la Grande Chartreuse ; il devint successivement vicaire à Rouen, prieur à Dijon en 1616, prieur à Lyon en 1620, puis Général de l'Ordre en 1643.

Léon Tixier succéda au Révérend Père Juste Perrot ; il mourut le 12 septembre 1649, et fut remplacé par un autre Auvergnat, par D. Jean Pegon. Le Chapitre général fit en ces termes l'éloge de Léon Tixier : « D. Léon Tixier gouverna l'Ordre avec une singulière prudence et une grande autorité, rarement la Grande Chartreuse eut à sa tête un tel modèle ; à chaque Chapitre, les vénérables Pères remarquaient ses hautes vertus ; ils le prièrent, réunis en assemblée générale, de se modérer dans ses jeûnes et ses privations. » Les tablettes consacrées aux Généraux de l'Ordre font aussi son éloge : « Les moines de la Grande Chartreuse le regrettèrent vivement, il fut inhumé au milieu du plus grand deuil, le 13 septembre 1649¹. »

A cette époque, la ville de Mont-Ferrand continuait toujours à payer l'ancienne rente de 8 livres 6 sols 8 deniers à la chartreuse du Port-Sainte-Marie. A la date de 1643, nous lisons dans le manuscrit de Crouzeix : « Payé par Mont-Ferrand aux religieux Chartreux du Port-Sainte-Marie pour aumosne, 8 livres, 6 sols, 8 deniers². »

Le premier janvier 1644, Jérôme Robin, procureur de la chartreuse, prête, au nom de son couvent, une somme de six mille trois cents livres à noble Claude Foucher, conseiller du roi, lieutenant général criminel. Ce dernier s'engage à servir aux religieux du Port une rente de 350 livres, payable chaque année le 10 janvier. Paraissent dans l'acte constituant ce contrat :

Jacques Goys, conseiller du roi, Étienne Valnet, avocat en parlement, Pierre Beaufort, habitant de la ville de Mont-Ferrand. Fait et passé le 1^{er} janvier 1644³.

¹ Cartes des Chapitres généraux.

² Mss. Crouzeix, bibliothèque de Clermont.

³ Lay. 9, n° 309.

Le 25 mars 1645, Simon Mosnier, habitant de Perol, paroisse de Comps ¹, confesse avoir vendu aux vénérables religieux de la chartreuse « un enclume de fer à usage de mareschal apporté par ledit Mosnier dans leur boutique et destiné audit couvent moyennant la somme de quatre vingt dix livres. A ce present, religieuse personne, Dom Hye-rosme Robin, procureur dudit couvent... » Fait à la chartreuse, le 25 mars, après midi, 1645.

Le 28 février 1643, les religieux du Port donnent à Bonnet Grange, du lieu de la Serre, dans les appartenances de Lestramalhe, un pré, et, de son côté, Bonnet Grange donne à la chartreuse un petit pré situé le long de la Sioule au gué de la Serre. Bonnet Grange reçut comme plus-value 22 livres tournois. Fait à la chartreuse le 28 février 1643 ².

Le 27 mars 1646, les religieux du Port-Sainte-Marie reconnaissent qu'un pré contenant quatre journaux, situé au terroir de la rivière de Saigne, dans les appartenances de la Brousse, ne se trouve pas dans leur seigneurie, mais bien dans celle du seigneur de Gourdon ³.

Le 12 mai 1646, Dom Antoine de Bretanges, prieur, et Dom Jérôme Robin, procureur, achètent à Guillaume Chapus, du village de Mallet, paroisse de Miremont, dans les appartenances du village de la Rossignole, un pré et une terre appelés de Rougnat, « moyennant la somme de neuf vingts livres. Fait et passé à la chartreuse, après midy, le 12 may 1646 ⁴. »

¹ Le village de Perol n'existe plus.

² Lay. 3, n° 91.

³ Lay. 6, n° 208.

⁴ Lay. 4, n° 131.

⁵ Lay. 4, n° 156.

